

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Le CETEQ réclame une discussion élargie sur le contrôle environnemental et la gestion contractuelle**

**Montréal, le 11 juillet 2023** - Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) appuie la position médiatique, de ce matin, du maire de la Ville de Laval, monsieur Stéphane Boyer, qui souhaite voir les différentes listes noires des villes être unifiées afin d'exclure plus facilement certaines entreprises en services environnementaux des appels d'offres publiques de sa ville lorsque celles-ci ont été sanctionnées dans d'autres villes du Québec.

Ce cas de figure recensé s'ajoute aux nombreux autres parus récemment dans les médias qui illustrent à quel point les entreprises qui ne respectent pas les règles environnementales et contractuelles peuvent continuer à opérer grâce à un cadre législatif et réglementaire qui, malgré plusieurs bonifications récentes, a encore des failles.

Le CETEQ travaille depuis plusieurs années pour que les démarches d'inspections du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et les démarches judiciaires du gouvernement du Québec puissent mener plus rapidement à des sanctions et que ces dernières soient à la hauteur du préjudice environnemental subit.

« Ce qu'on constate actuellement, c'est que les entreprises délinquantes font rarement l'objet d'un contrôle environnemental. En plus, les conséquences imposées à celles qui sont reconnues coupables ne sont pas suffisantes pour qu'elles cessent leurs pratiques. S'il faut en plus que les villes soient contraintes de leur octroyer des contrats en vertu de la règle du plus bas soumissionnaire, collectivement, nous avons un problème » a déclaré monsieur Kevin Morin.

La situation est intolérable pour les entreprises membres du CETEQ œuvrant dans la gestion des sols contaminés, des matières organiques, des résidus de construction, rénovation et démolition et des matières dangereuses puisqu'elles subissent une concurrence déloyale en plus de voir leurs secteurs d'activités avoir mauvaise presse.

À l'heure actuelle, les villes et les différents paliers gouvernementaux travaillent en silo pour améliorer le contrôle environnemental, mais finalement, l'absence de cohérence entre les différentes actions crée des failles dans le système qui sont exploitées par des entreprises mal intentionnées.

Le CETEQ réclame donc une discussion avec l'ensemble des parties prenantes : le MELCCFP, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Conseil du Trésor, le ministère de la Justice, l'Autorité des marchés publics et les villes, afin de renforcer le contrôle environnemental et les règles contractuelles afin de barrer définitivement la route aux entreprises délinquantes.

Le CETEQ a fait du contrôle environnemental une priorité, nous souhaitons le même sentiment d'urgence des autorités publiques afin de protéger adéquatement nos terres et nos cours d'eau.

**Source :**

Kevin Morin  
Directeur général du CETEQ  
[kmorin@ceteq.quebec](mailto:kmorin@ceteq.quebec)  
Cellulaire : 438-837-4731